

Des professeurs sur le pied de grève ou la rançon de la distinction¹ ?

Alain Gilles

Des signes avant-coureurs d'un temps nouveau ?

- Dans *Le Nouvelliste* des 22 et 23 août 2013 (page 16), sous le titre : « Des professeurs de l'UEH tirent la sonnette d'alarme », huit professeurs, ainsi désignés, ont signé une lettre adressée au recteur de l'UEH, au président de la Chambre des députés, à celui du Sénat et au ministre de l'Économie et des Finances. Dans cette lettre, écrite au nom d'autres professeurs dont ils se disent « porte-parole », ils dénoncent le fait que des « appointements » ne leur ont pas été payés sur la base de l'article 43 de la Loi des finances 2012-2013, contraire, disent-ils, « à la lettre et à l'esprit de l'article 221 de la Constitution en vigueur ».
- Parallèlement, une Cellule de réflexion pour la nouvelle UEH (CRNU) a été constituée et met en circulation un préavis de grève adressé au Conseil exécutif de l'Université d'État d'Haïti (UEH) et qui commence par ces mots :

Par la présente et conformément au Code du travail, la Cellule de réflexion pour la nouvelle UEH (CRNU) vous notifie d'un préavis de grève en vue de vous porter à régulariser la situation salariale des professeurs de l'UEH.

Cette grève débutera le 1^{er} octobre 2013, mais ne prévoit pas de date d'arrêt. Par cette action collective, la CRNU se propose de dénoncer l'injustice, l'irrespect et l'insouciance qui caractérisent votre gestion de la *res universitas*. Ainsi attire-t-elle votre attention sur l'iniquité sévissant à l'UEH quant à la question du traitement salarial des professeurs.

« Cette grève, dit la Cellule, débutera le 1^{er} octobre 2013, mais ne prévoit pas de date d'arrêt. »

- Plus fondamentalement, lors de la session ordinaire du Conseil de l'Université d'État d'Haïti (CUEH) tenue à Moulin-sur-Mer, les 19, 20 et 21 juillet 2013, suivant le rapport du représentant des « professeurs » de la Faculté d'ethnologie, après le rejet, par 17 voix contre, 7 pour et 3 abstentions, d'une objection du recteur autour des articles 23.1 et 23.2 du projet de la Loi organique de l'UEH « stipulant que celui qui désire candidater au poste de recteur et de vice-recteur doit avoir obligatoirement le grade de doctorat » – le recteur ayant lui-même proposé « de considérer le grade de master et 15 ans d'expérience comme un critère valable pour candidater au poste de recteur et de vice-recteur » – « le CUEH a adopté, dans leur forme initiale, les articles 23.1 et 23.2 obligeant le candidat au poste de recteur et de vice-recteur à avoir obligatoirement le grade de doctorat. Dix-huit personnes ont voté pour, 6 contre et 3 ont fait abstention ». C'est fondamental, car le débat tourne autour de la notion de mérite, axée sur la compétence minimale nécessaire pour accéder aux postes de haute responsabilité au sein de l'institut d'enseignement universitaire. Même si celle-ci ne se définit que par la formation, le débat fait entrer dans le milieu de l'université des valeurs définies autour de la trajectoire académique requise pour accéder à certaines fonctions.

DE QUOI PEUT-IL ÊTRE QUESTION ?

Commençons par supposer que les « professeurs » existent. C'est-à-dire que dans leur propre institution, le statut de professeur est bel et bien reconnu. Mais pourquoi ceux-là qui sont à l'initiative des nouveaux mouvements au sein de l'enseignement universitaire ont-ils voulu se « distinguer », comme dirait Pierre Bourdieu, avec « maîtrise » et « doctorat » ? Pour y entrer et rester, la « licence » ne suffit-elle pas dans la plupart des cas ?

1. Publié dans *Le Nouvelliste*, lundi 16 et mardi 17 septembre 2013.

Rien de plus. Être professeur ne vous empêche pas d'être « professeur » autant de fois que vous le voulez, à la même université ou ailleurs, c'est-à-dire multiplier les chaires d'enseignement, d'être consultant là où vous le trouvez. Aucune exigence. Vraiment aucune. Vous n'êtes jamais évalué. C'est l'entente implicite, que j'appelle ailleurs le « consensus rentier ». Car les autres aussi, doyen, vice-recteur, recteur, chancelier, président, ne veulent non plus que des questions leur soient posées. Ainsi, l'équilibre était maintenu. Maintenant que vous vous êtes fait « docteur », d'ailleurs dans le cadre du consensus, vous vous trouvez en dissonance. La dissonance résulte d'une incompatibilité entre les valeurs et les jugements qui peuvent habiter un individu suite à des changements dans ses repères. Le groupe d'appartenance peut rester le même, alors que le groupe de référence ne l'est plus. Comment rester professeur d'université en Haïti après qu'on ait fait des études avancées et que les étalons qui mesurent les avancées dans sa discipline soient donnés dans un champ situé totalement ailleurs ? La situation actuelle dans l'enseignement universitaire est que de plus en plus de « professeurs » font l'expérience de la dissonance. Il est avancé que tout acteur social en situation de dissonance tend à s'engager dans des activités propres à la réduire ; la situation idéale étant celle de la consonance.

UN PEU D'HISTOIRE

Vous vous rappelez ? Tout a commencé par des écoles : École de droit, École de médecine, École polytechnique, École normale supérieure... Les gens qui y enseignent exerçaient leur métier et gagnaient leur vie ailleurs. Ils n'étaient donc pas des « professeurs », encore moins des « enseignants-chercheurs ». Le titre de professeur était, paraît-il, attribué à des personnalités politiques qui n'avaient pas de profession. L'enseignant qui était médecin ou ingénieur était désigné par son titre professionnel. On appelait « Maître » ou « Monsieur » les autres. L'enseignement consistait essentiellement à initier des apprentis, comme à l'époque féodale sur le vieux continent. Ils pourraient plus tard devenir « stagiaires » ou « compagnons », et éventuellement remplacer le « maître ». La circulation se faisait dans un cercle fermé et restreint. C'étaient les fils des amis. Et ils formaient la petite élite à laquelle se réduisait le vrai pays. Les autres étaient confinés dans l'autre pays, en dehors. Puis vinrent 46 et la suite. Ils disent qu'il faut faire la révolution. L'administration publique désormais aux « classes moyennes », à « la classe ». Les écoles, les mêmes qui étaient destinées aux enfants des élites, sans aménagement, doivent maintenant accueillir les masses.

Politiser, instrumentaliser l'école est dangereux. Mais, on n'a pas compris. Et de nos jours encore on continue. On n'a jamais compris la différence entre politique-programme (*policy*) et politique-domaine (*politics*). Ou plutôt, la première (*policy*) se réduit tout à fait à la seconde. Qui explique aussi en partie pourquoi votre « distinction » ne sert à rien. En tout cas, le nombre d'écoles, surtout privées, a considérablement augmenté. On en

est venu alors à créer aussi des universités. Car la demande a commencé à exister. Tout cela se passait sans que notre façon de faire la politique, de gérer les entreprises ou les universités ait le moins du monde changé. On continue à vouloir vivre sur le dos du pays en dehors par des captations de plus en plus importantes. Le pays s'appauvrit avec le déclin de la culture des denrées d'exportation. L'école reste dans les représentations une valeur en soi et de toute façon, croit-on, garantit l'accès aux privilèges, surtout aux professions qu'exerçaient en exclusivité les héritiers. On crée donc des écoles. Et les fils des déshérités se bousculent pour y entrer.

LE STATUT DE PROFESSEUR

Ainsi vont se produire les conditions pour qu'apparaisse le statut de professeur. Ceci peut se situer autour des années 1970. Comme toujours, les sciences sociales feront les frais de la « démocratisation » de l'enseignement supérieur. À partir des années 1970, à la Faculté de droit réaménagée en 1967 en Faculté de droit et des sciences économiques, on ajoute la Faculté des sciences humaines ; la Faculté d'ethnologie sera restructurée avec de nouveaux départements, et on ajoutera aussi l'Institut d'études et de recherches africaines (devenu Institut supérieur d'études et de recherches en sciences sociales). L'École des Hautes Études Internationales deviendra l'INAGHEI, avec les composantes de gestion et d'administration. Ce sont ces dernières disciplines qui seront surtout privilégiées dans le secteur privé avec aussi le secteur de la santé. Imaginez que Port-au-Prince compte maintenant, à côté de la Faculté de médecine de l'Université d'État, pas moins de quatre facultés de médecine dans le secteur privé. À ce déploiement qui s'observe surtout à Port-au-Prince, les autres départements ne restent pas inactifs. Aux écoles de droit traditionnelles se sont récemment ajoutés les universités publiques (quel lien avec l'Université d'État ?) et les instituts, écoles ou centres du secteur privé. On ne dira rien de Limonade.

Le processus de création du statut de professeur s'est surtout accéléré à partir de 1986, quand débarquent dans le pays les professionnels des sciences sociales proscrits par la dictature des Duvalier, comme d'ailleurs par toute dictature. La plupart se sont essayés en politique ou dans les ONG, secteurs presque exclusifs d'emploi dans le pays pour ces professionnels. L'instabilité des emplois dans ces secteurs les ont poussés également vers l'enseignement, où ils peuvent arriver à créer un lien d'emploi plus fort, à forger une identité professionnelle et à se doter d'un statut. Tout ceci s'est passé en silence, sans vérification de titres, et surtout sans que la société s'en mêle.

LE PROFESSEUR, L'UNIVERSITÉ ET LA SOCIÉTÉ

En fait, vous êtes-vous jamais demandé si votre propre institution s'intéresse à votre existence ? Vos conditions de travail le

disent peut-être assez bien. Allez demander à l'un de ces « recteurs », « présidents » ou « chanceliers » de vous nommer un ou deux professeurs éminents dans une discipline d'enseignement de sa propre institution, c'est-à-dire de nommer un de vos collègues. Ou peut-être vous-même. Pourquoi pas ? Vous pensez qu'il va y arriver. Il ne s'essayera même pas. Car l'exercice est dangereux. Il faudrait évoquer des normes et valeurs, comme la compétence, l'évaluation, la transparence, étrangères à son univers. Il faudrait qu'il soit prêt à accepter l'idée que vous ayez des pairs, seuls aptes à vous évaluer et à décider du rang que vous méritez. Tout l'édifice est menacé. En tout cas, soyez certain, ses critères seront très différents de ceux qui sont utilisés dans les milieux universitaires qui servent de référence dans le monde. Autrement, vous ne seriez pas là où vous êtes maintenant.

Imaginez que vous soulevez la même question avec un membre du secteur des affaires. Alors là, vous vous exposez au ridicule. « Professeur d'université en Haïti ? » vous répondra-t-il dans un rire suffisamment éloquent. Pourquoi faire ? Il en existe ? Des jeunes de notre pays qui fréquentent certaines écoles de Port-au-Prince ne savent même pas qu'il existe la possibilité de poursuivre des études universitaires en Haïti. Que dire de ceux qui se sont réfugiés en République dominicaine lors de l'Opération Bagdad ?

Poursuivez votre curiosité, posez la même question à des membres de la classe politique. Il fallait être téméraire. Car la réponse, vous l'avez eue lors des élections présidentielles de 2010. Vous risquez de vous faire dire : « Ces *entelektyels*-là, que veulent-ils ? Ils ne peuvent faire que de beaux discours. » Connaissez-vous Maître Zabelbok ?

Et les masses reprendront en chœur le refrain que vous connaissez : « *Se entelektyel ki responsab tout malè peyi a.* » Vous souvenez-vous de la diatribe de Pyram dans *Pèlen tèt* de Franck Étienne ?

La phrase pour dire tout cela est celle-ci : « La société haïtienne ne sait pas à quoi vous êtes utile. Elle se passerait bien de votre existence. »

ET LES PROGRAMMES DE CYCLE SUPÉRIEUR ?

Des programmes de « maîtrise » ou même de « doctorat » ont été créés. Nos recteurs, présidents, doyens et autres vont

maintenant décerner des diplômes de ce niveau. Vous y voyez peut-être une incohérence. Ce ne serait pas la première. De toute façon, les tâches d'enseignement vont vous être exclusivement confiées. N'est-ce pas, docteur ? Pousserait-on aussi loin qu'à demander à des détenteurs de licence ou de maîtrise d'enseigner au niveau des cycles supérieurs ? Il faudrait attendre, me diriez-vous, les effets de la VAE (validation des acquis de l'expérience) que nous voulons importer, comme d'ailleurs nous l'avons fait pour la plupart de nos institutions. Entre nos mains, la VAE peut vite devenir un puissant instrument de nivellement, une « méthode sans peine » pour s'auto-attribuer et attribuer titres et qualités sous le contrôle d'un réseau. Mais n'anticipons pas. Pourquoi alors, vous ne voyez pas dans la mise en place de ces programmes de cycle supérieur une amélioration de votre rente symbolique, tout au moins ? Vous n'êtes peut-être pas sollicités ? De toute façon, on imagine mal qu'ils vous en laisseraient le contrôle. Les frustrations pourraient y être encore plus grandes. D'autant plus que tout reste en place. Pas de bibliothèques, pas de revues professionnelles, pas de concours, pas d'évaluation, aucune exigence particulière. On ne s'y distinguerait pas trop. La plupart de ces programmes ne se comprennent que dans la logique des ONG, tant ils s'apparentent à l'idée de projet. N'essayez pas de comprendre leur articulation aux programmes de premier cycle. Tout à fait autonomes dans leur mise en place, dans leur gestion, dans leurs finalités, leur durée de vie est aussi liée aux sources de financement. Vous ne vous y retrouvez pas trop. Et pour des gens qui aspirent à une valorisation en tant que « professeur-chercheur », titre dont vous vous parez des fois, ce n'est pas tellement consolant.

Il reste donc les gestes de désespoir. Une grève illimitée dans l'arsenal des moyens de pression n'est généralement pas la première arme dont un syndicat se sert. Il faudrait bien qu'il existe, ce syndicat. Vous n'en avez même pas un. En fait, le milieu ne favorise même pas des rencontres au hasard. Pas de cafés, pas de bibliothèques pourvues de revues ou des dernières parutions qui pourraient vous attirer, pas de lieux de débat ou de conférence, on ne se connaît même pas. Une lettre ouverte pour exiger « des appointements » dont vous avez oublié d'indiquer le montant. Éloquences perdues derrière les micros. Et vous ne réalisez pas que l'on ne vous écoute même pas.

Bon courage quand même ! ■

Port-au-Prince, le 9 septembre 2013